

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 1 en date du Mardi 7 novembre 2017 à 17 h 15

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 22

Quorum : 16

Nom et prénom du président de séance : ZIMNIAK Didier

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : KREMER Corinne

Liste et qualité des membres présents :

- M. ZIMNIAK Didier - Proviseur	- Mme ALEXANDRE Nathalie - Enseignante (sup)
- Mme DELFOUR Sophie - Gestionnaire	- Mme CUBIZOLLES Lydie - Personnel ATOS
- Mme KREMER Corinne - DDFPT	- M. GALLITRE Jean-Claude - Personnel ATOS
- Mme GUERMIT-MAFFRE Nadia - Clermont Co	- Mme BRUVIER Véronique - Personnel ATOS
- Mme CORRE Sophie - CPE (avis consultatif)	- Mme DOMINGUEZ Rose - Parent d'élève
- M. LACOURBAS Frédéric - Enseignant	- Mme DE SOUSA Véronique – Parent d'élève
- M. MIRI Ahmed -Enseignant	- Mme MERLOTTI Corinne – Parent d'élève
- Mme CARGNELUTTI Eve - Enseignante	- Mme CHEVALIER- CARAMINOT Valérie parent
- M. YTOURNEL Pascal - Enseignant	- DEBRION Cassandra – Elève de 2CCM
- Mme MARCHAIS Pascale - Enseignante	- BOUDET Rémi - Elève 2HPS
- M. WAAG David - Enseignant	- ASTIER Emeric - Elève 2 CCM
	- MORLON Madison - Elève 1S

Liste des membres excusés à l'ouverture de la séance :

Membres excusés : M TROUBAT Noël Proviseur- Adjoint ; M. GAUTIER Laurent et Mme SAUSSE Virginie personnalités qualifiées ; CHELLES Célia étudiante 1 BTS.

Membres absents : Mme CANALES Marion représentante de la Mairie, M. FANGET Michel et Mme VICHNIEVSKY Laurence représentants du CR, M. CONSTANT Alain Parent d'élève,

Ordre du jour :

1. Conseil d'Administration

- 1.1 Adoption du procès-verbal de la séance n°5 en date du 20 juin 2017.
- 1.2 Installation du conseil d'administration et mise en place :
 - a - commission permanente,
 - b - conseil de discipline,
 - c - commission Hygiène et Sécurité.
- 1.3 Désignation des membres du Conseil des Délégués pour la Vie lycéenne,
- 1.4 Désignation des membres du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté CESC
- 1.5 Désignation des membres de la commission Educative,
- 1.6 Installation de la commission du Fonds Social.
- 1.7 Désignation des membres du conseil pédagogique.
- 1.8 Règlement intérieur du CA 2017-2018.

2. Organisation des établissements

- 2.1 Point sur la rentrée 2017.

3. Affaires financières

- 3.1 Bilan financier voyage scolaire Lac d'Aydat (PJ).
- 3.2 Admission en non-valeur.
- 3.3 Montant du premier équipement.
- 3.4 Tarifs restauration.
- 3.5 Tarifs objets confectionnés.
- 3.6 Conventions et contrats (PJ).
- 3.7 Décisions budgétaires modificatives.

5. Questions diverses

Le Secrétaire de séance : Mme Corinne KREMER



D.D.F.P.T.
C. KREMER

Le Président de séance :



Le Proviseur
D. ZIMNIAK

A l'ouverture de la séance, **22** membres sont présents sur les 30 composants le conseil d'administration. Le quorum de 16 était donc atteint.

M. le Proviseur ouvre la séance à **17 h 30**. Il présente les excuses des membres absents.

M. le Proviseur propose la candidature de M. TROUBAT proviseur adjoint, avec son accord, comme secrétaire de séance pour chaque compte rendu de CA, l'ensemble des membres accepte à l'unanimité. En déplacement au DANEMARK cette semaine dans le cadre de notre projet européen, Mme KREMER, DDFPT, se propose de le remplacer.

M. ZIMNIAK procède ensuite à l'adoption de l'ordre du jour en ce début de séance. Demande que soit adopté le projet d'établissement comme cela a été prévu lors du dernier CA au point 2.2.

1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 :

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 20 juin 2017 n'appelant aucune remarque de la part des membres présents est adopté à l'unanimité.

Votants : **22**

Pour : **22**

Contre : 0

Abstentions : 0

AVIS FAVORABLE

Résultat du vote

Pour : **22**

Contre : 0

Abstention : 0

1.2 Installation du conseil d'Administration et mise en place :

M. ZIMNIAK rappelle la composition et le rôle du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration (CA) est l'organe de délibération et de décision. Il se réunit au moins trois fois dans l'année. Le CA vote le projet d'établissement, adopte le règlement intérieur, organise le temps scolaire et les modalités de la vie scolaire, organise l'ouverture de l'établissement sur son environnement extérieur, répartit les dotations horaires, établit un rapport annuel de fonctionnement pédagogique, donne son avis sur les ouvertures ou fermetures de classes et le choix de manuels, il vote le budget et le compte financier. Les séances du CA ne sont pas publiques.

Au-delà de ses compétences réglementaires, le conseil d'administration est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges de points de vue. Le chef d'établissement, président du conseil d'administration, dirige les débats, tout en favorisant l'expression de chacun des membres qui le composent.

a- Mise en place de la Commission permanente (12 membres)

Monsieur le Proviseur fait état de la composition des membres de la commission permanente. Cette instance instruit les questions soumises à l'examen du CA. Elle n'a pas pouvoir de décision mais elle prépare le CA.

★4 Membres de droit :

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- M. TROUBAT Noël, Proviseur-adjoint
- Mme DELFOUR Sophie, Gestionnaire
- M. FANGET Michel, représentant le Conseil Régional.

★3 Représentants des personnels enseignants (et suppléants) :

- M. LACOURBAS Frédéric – Mme MABRUT Claire (sup)
- Mme CARGNELUTTI Eve
- M. WAAG David

★1 Représentant ATOS (et suppléants) :

- Mme BOUVIER Véronique - M. GALLITRE Jean-Claude (sup)

★2 Représentants des parents d'élèves (et suppléants) :

- Mme CHEVALIER Valérie - Mme MERLOTTI Corinne (sup)
- Mme DE SOUSA Véronique - Mme DOMINGUEZ Rose (sup)

★2 Représentants des élèves (et suppléants) :

- DEBRION Cassandra 2CCM – FERRANDON Iléana 2CCM (sup)
- BOUDET Rémi 2HPS – ASTORG Noémie 1ECP (sup)

b- Mise en place du Conseil de discipline (14 membres)

Ce conseil a compétence pour prononcer à l'encontre des élèves des sanctions pour des manquements au règlement intérieur de l'établissement. Il peut prononcer l'ensemble des sanctions autorisées par la loi (avertissement, blâme, exclusion...).

★4 Membres de droit :

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- M. TROUBAT Noël, Proviseur-adjoint
- Mme DELFOUR Sophie, Gestionnaire
- Mme CORRE Sophie, Conseillère Principale d'Education désignée par le CA.

- ★4 Représentants des personnels enseignants (et suppléants)
 - M. SAHNOUNE Saïd - M. LACOURBAS Frédéric
 - M. YTOURNEL Pascal
 - M. MIRI Ahmed
 - Mme DESTAILLAC Valérie
- ★1 Représentant ATOS (et suppléants)
 - Mme CUBIZOLLES Lydie – Mme BRUNIER Véronique (sup)
- ★2 Représentants des parents d'élèves (et suppléants)
 - Mme MERLOTTI Corinne - Mme CHEVALIER Valérie (sup)
 - Mme DOMINGUEZ Rose – Mme DE SOUSA Véronique (sup)
- ★3 Représentants des élèves (issus du CA)
 - MORLON Madisson 1S – LECORNU Glorienne 1D (sup)
 - CHELLES Célia 1BTS – REGALDI Elisa 1BTS (sup)
 - BOUDET Rémi 2HPS – ASTORG Noémie 1ECP (sup)

c- Commission hygiène et sécurité (17 membres) CHSCT

Elle a pour but de promouvoir la formation à la sécurité, de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement et notamment dans les ateliers, d'effectuer un suivi permanent du lycée et d'analyser les risques à combattre et les conditions de travail des personnels.

- ★ Membres de droit
 - M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
 - M. TROUBAT Noël, Proviseur-adjoint
 - Mme DELFOUR Sophie, Gestionnaire
 - Mme CORRE Sophie, Conseillère Principale d'Education
 - Mme KREMER Corinne, DDFPT.
- ★3 experts
 - Mme CUBIZOLLES Lydie, infirmière
 - M. FOURNIER patrice, médecin de santé scolaire
 - Le médecin de prévention
- ★2 Représentants des personnels enseignants
 - M. LACOURBAS Frédéric - Mme CARGNELUTTI Eve (sup)
 - Mme MABRUT claire
- ★ 1 Représentant ATOS
 - M. GALLITRE Jean-Claude – Mme BOUVIER Véronique (sup)
- ★2 Représentants des parents d'élèves
 - Mme MERLOTTI Corinne - Mme CHEVALIER Valérie (sup)
 - Mme DOMINGUEZ Rose - Mme DE SOUSA Véronique (sup)
- ★2 Représentants des élèves désignés au sein du CVL
 - ASTIER Emeric 2CCM – VIALLETTEL Amélie INT (sup)
 - CHELLES Célia 1BTS – REGALDI Elisa 1BTS (sup)
- ★Le Représentant du Conseil Régional
 - Mme FANGET Michel.
- ★1 Représentant de la Commune
 - Mme CANALES Marion

Rappel : Affichage obligatoire de la liste des membres dans tous les ateliers et endroits visibles.

1.3 Désignation des membres du Conseil des délégués pour la vie lycéenne : CVL.

Ils réfléchissent ensemble et formulent des propositions sur des sujets qui touchent à la vie quotidienne des élèves. Il se réunit sur convocation du chef d'établissement, avant chaque séance ordinaire du CA. Le CVL peut se réunir en séance extraordinaire, à la demande de la moitié des représentants lycéens. Présidé par le Proviseur, le Vice-président est élu pour 1 an parmi les représentants des lycéens : DEBRION Cassandra 2CCM. Il comprend, outre les **10 élèves élus** :

- ★ 3 lycéens élus pour un an (oct 2016)
 - DE CASTRO manon 1ECP – ASTORG Noémie 1ECP (sup)
 - ROUSSEAU Manon TD -
 - BRETELL Laura TS – DE OLIVEIRA Romane THPS (sup)
- ★ 7 lycéens élus pour deux ans (oct 2017)
 - GROLEAU Thomas 2HPS - REBEROL Jessica TS (sup)
 - DA SILVA Manon 1S - VIGIER Joris 1S (sup)
 - POMME Maxime TCCM - ROSSET Emmie TCCM (sup)
 - GREVILLE Ludivine 1S - LECLERCQ Maureen 2CEC (sup)
 - PEYRELON Angela 1S - AUZANCE Laura 2ECP (sup)
 - DEBRION Cassandra 2CCM – FERRANDON Iléana 2CCM
 - DOGAN Muberra 2CAPH – LERIVAIN Tracy 2CAPH

★5 représentants des personnels enseignants et d'éducation. A titre consultatif, sans participer au vote:

- M. SAHNOUNE Saïd - Mme ALEXANDRE Nathalie (sup)
- M. JOURDAN-PANTIER Jean-Baptiste – M. MIRI AHMED (sup)
- M. ROUSSEAU Sébastien
- Mme DESTAILLAC Valérie
- Mme SLAMANI Myriam

★ 3 représentants des personnels ATOSS

- Mme DELFOUR Sophie, gestionnaire
- Mme CUBIZOLLES Lydie, infirmière
- M. GALLITRE Jean-Claude, agent chef

★2 représentants des parents élus au sein du C.A. par les parents d'élèves siégeant au conseil d'administration.

- Mme MERLOTTI Corinne
- Mme DOMINGUEZ Rose

1.4 Désignation des membres du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté : CESC.

Il définit et conduit des actions d'éducation et de prévention des conduites à risques dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Le CESC est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, intégré au projet d'établissement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique éducative de l'établissement.

L'article 30.3 du décret 85-924 ne prévoit pas un nombre défini de membres. Ont donc été désignés par le chef d'établissement, président, sur proposition du CA :

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- M. TROUBAT Noël, Proviseur-adjoint
- Mme CORRE Sophie, TREPIED Séverine, Conseillères Principales d'Education
- Mme KREMER Corinne, DDFPT
- Mme LEYRAT Caroline, Documentaliste
- Mme CUBIZOLLES Lydie, infirmière
- M. ROUSSEAU Sébastien, enseignant, M. WAAG David (sup)
- Mme ALEXANDRE Nathalie, enseignante, M. SAHNOUNE Saïd (sup)
- M. YTOURNEL Pascal, enseignant
- Mme FANGET Michel, représentant le Conseil régional
- Mme DOMINGUEZ Rose, parent élève
- Deux représentants des élèves.

1.5 Désignation des membres de la commission Educative.

La loi ne fixe pas la composition minimale de la commission éducative, présidée par le chef d'établissement. Sont donc pressentis et acceptés par le conseil d'administration :

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- M. TROUBAT Noël, Proviseur adjoint
- Mme KREMER Corinne, DDFPT.
- Mme CORRE Sophie ou Mme TREPIED Séverine, Conseillères Principales d'Education
- L'infirmière et/ou l'assistante sociale.
- Le Professeur Principal de classe de l'élève.
- Un délégué parmi les élèves membres du CA.
- Un délégué parmi les enseignants : M. JOURDAN-PANTIER Jean-Baptiste - Mme METZ Nathalie (sup) et Mme MARCHAIS Pascale (sup)
- Un délégué parmi les parents élève : Mme DOMINGUEZ Rose
- Le membre du personnel à l'origine de la comparution.

1.6 Désignation des membres du Conseil du Fonds Social.

Le fonds social lycéen est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des lycéens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Il s'agit d'une aide exceptionnelle et individualisée sous forme d'un concours financier direct ou de prestations en nature, permettant aux différents intéressés de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais d'internat, de transports et de sorties scolaires, ...

- M. ZIMNIAK Didier, Proviseur
- M. TROUBAT Noël, Proviseur adjoint
- Mme DELFOUR Sophie, Gestionnaire
- Mme CORRE Sophie ou Mme TREPIED Séverine, CPE
- Mme CUBIZOLLES Lydie, Infirmière
- Mme LANDOIS Catherine, Assistante Sociale
- Madisson MORLON 1S et Gloriane LECORNU 1D

Il est également possible d'adjoindre d'autres membres de la communauté éducative.

1.7 Désignation des membres du Conseil pédagogique.

Sa mise en place relève de la compétence du chef d'établissement, qui en informe le conseil d'administration. Le conseil pédagogique est consulté par le proviseur sur de nombreuses questions avant que celles-ci ne soient soumises au CA.

Sa composition : Equipe de direction élargie, un professeur principal par niveau, un professeur représentant chaque discipline, tout enseignant intéressé par l'ordre du jour du conseil peut y participer librement.

1.8 Règlement intérieur du CA.

M. ZIMNIAK propose et présente le règlement intérieur du CA applicable pour cette année scolaire et explique chaque point.

M. LACOURBAS, enseignant, précise le rôle de représentant en tant qu'élu au CA et que leur tâche est d'informer tous les membres de l'établissement et que leur vote soit le reflet des électeurs.

Votants : **22**

Pour : **22**

Contre : 0

Abstentions : 0

ACTE NON TRANSMISSIBLE

ACTE 1 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 1

2. Organisation des établissements

2.1 Point sur la rentrée 2017.

Monsieur le Proviseur dresse un bilan de la rentrée et commente les statistiques des effectifs à la disposition des membres du Conseil d'Administration. Le lycée compte à ce jour 564 élèves inscrits en formation initiale et 44 stagiaires GRETA en contrat de professionnalisation soit en intégration dans les classes soit dans des formations autonomes (CAP petite enfance, BP coiffure ou BP esthétique) et 3 apprenti en CFA-ENA. Situation presque identique à l'an passé.

On constate après un mois de fonctionnement toujours une faible érosion avec quelques abandons en ce début d'année d'élèves entrants (départ pour intégration difficile à l'internat cause d'éloignement familial insupportable ou pour d'autres signature d'apprentissage) du fait s'en doute à notre rentrée particulière et de notre accueil personnalisé des élèves entrants.

Malgré cela, toutes les classes entrantes sont au complet en ce début d'année, on constate encore peu de démission en ce début d'année.

L'accompagnement personnalisé et la lutte contre le décrochage scolaire restera toujours un de nos axes de travail prioritaire pour la rentrée 2017-2018 inscrit dans notre projet d'établissement et notre contrat d'objectifs.

Enfin, M. ZIMNIAK commente le tableau des effectifs et explique les taux de pression. Nous allons devoir toujours accentuer notre communication en direction des jeunes pour attirer un public plus motivé et intéressé par des formations nobles et qui embauchent. Malgré des taux de pression assez élevés nous puisons toujours assez loin dans nos listes supplémentaires, phénomènes que nous tentons d'analyser à ce jour. Pour la première année, la section coiffure rencontre aussi quelques difficultés de recrutement : 32 élèves présents le jour de la rentrée sur 35. Aujourd'hui ils sont 36 et nous avons appelé le 76^{ème} sur la liste supplémentaire pour que cette classe soit complète. La section BTS recrute difficilement également (30 places et 400 dossiers étudiés mais seulement 25 places occupées le jour de la rentrée !).

2.2 Projet d'établissement :

M. le Proviseur présente et commente la proposition de réactualisation du projet d'établissement. Elle s'appuie sur le diagnostic partagé de notre lycée. Présenté à l'ensemble des équipes pédagogique de l'établissement, il a fait l'objet de quelques modifications ou de quelques précisions.

Sans information contraire, ce diagnostic obtient l'aval des équipes pédagogiques au cours du CA n°5 du 20 juin 2017.

A partir de ces constatations et constats, la deuxième partie présente une proposition initiale de 4 axes de travail pour 2017-2020. Un 5^{ème} axe a été ajouté conséquence de l'annonce officielle du nouveau lycée en 2021. M. le Proviseur détaille pour ces 5 objectifs généraux les objectifs opérationnels, les leviers stratégiques et les indicateurs de progrès. Ce travail a été présenté et discuté lors du premier conseil pédagogique de cette année le jeudi 12 octobre 2017.

Cette partie a été transmise pour lecture et avis avant approbation au CA d'aujourd'hui.

La prochaine étape sera de valider notre contrat d'objectifs avant d'entamer notre proposition de contrat tripartite.

M LACOURBAS ET M. YTOURNEL, enseignants, soulignent une fois de plus le désintérêt de la région par l'absence de ses représentants élus. Comment voulez-vous parler de contrat tripartite avec la région notamment alors qu'ils sont toujours absents à chaque séance du CA. Il nous est difficile de rédiger un contrat tripartite dans ces conditions ! Quel est le but de ce contrat de la part de la région ? Nous souhaiterions que leurs représentants soient présents pour nous répondre.

M. le Proviseur demande l'avis des membres du CA concernant la validation de ce projet d'établissement.

Votants : **22** Pour : **22** Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 2 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 2

18H35 départ des 4 élèves.

3. Affaires financières

3.1 Délégation pour la passation des marchés.

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée.

Votants : **18** Pour : **18** Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 3 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 3

Départ de M. YTOURNEL, enseignant.

3.2 Bilan financier voyage scolaire lac d'Aydat (PJ).

Mme DELFOUR rend compte (bilan financier) du voyage réalisé cette année scolaire : Raid nature Multi-sports au lac d'Aydat les 26, 27 et 28 septembre 2017.

3.3 Admission en non-valeur.

Mme DELFOUR présente l'état des sommes à admettre en non-valeur pour un montant de 743.16 € pour diverses créances irrécouvrables. Détail :

* Sommes irrécouvrables pour 176,33 €

* Dettes effacées par tribunal : 417,36 €

* Créances mineures : 149,47 €

Votants : **17** Pour : **17** Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE NON TRANSMISSIBLE

AVIS FAVORABLE

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

3.4 Montant du premier équipement.

Mme Delfour présente le coût par élève du premier équipement financé par la région par l'intermédiaire des cartes Pass Région :

Coiffure : 361,42 €

CAP Esthétique : 399,83 €

Bac Esthétique : 398,53 €

CAPH / HPS : 68,79 €

ASSP : 63,60 €

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 4 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 4

3.5 Tarifs restauration.

Proposition des tarifs de restauration 2018 selon les modalités d'harmonisation fixées par la région :
Forfaits répartis sur 175 jours.

Forfait DP 5 jours : 540,75 €

Forfait DP 4 jours : 432,60 €

Forfait Internat 5 jours : 1 388,20 €

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

3.6 Tarifs des objets confectionnés.

Mme la Gestionnaire fait une lecture commentée de la liste des différents tarifs 2018 (coiffure, esthétique). Elle demande un vote global sur l'ensemble des tarifs. Le but étant d'avoir des modèles, les coûts restent peu onéreux et identiques à l'an passé.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 5 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 5

3.7 Conventions et contrats.

Mme le gestionnaire fait une lecture commentée de la liste des différents contrats. Elle demande un vote global sur l'ensemble des contrats.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 6- 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 6

Mme le gestionnaire fait une lecture commentée de la liste des différentes conventions. Elle demande un vote global sur l'ensemble des conventions.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

ACTE 7 - 2017 / 2018 - CA

Résultat du vote

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE : 7

3.8 Décisions Budgétaires Modificatives pour information :

Mme DELFOUR présente plusieurs DBM pour information :
Subvention France Agrimer : 1 210,98 €

ETABLISSEMENT : Lycée des Métiers MARIE CURIE

DATE du CA : Mardi 7 novembre 2017

RNE : 0630023H

Subvention pour l'acquisition d'une autolaveuse (rotowash) filière HPS : 2 400 €

Subvention pour l'acquisition de matériel pédagogique pour la section ASSP : 3 252 €

Subvention travaux pour installation éclairage extérieur : 2 623,50€

Pour clore ce premier CA et du fait de la campagne 2018 en cours, M. ZIMNIAK fait état de la taxe d'apprentissage :

Une augmentation globale de **+ 4769,22 € (rappel l'an passé : + 2 516,41 €)** qui se décompose ainsi :

En 2017-2018

Nombre de versement de Moins de 500 € : 38 (-10 par rapport à l'an passé)

Pour un montant de : 4 509,40 € soit une augmentation de 74,32 €.

Nombre de versement de 500 € à 1000 € : 8 (+4 par rapport à l'an passé)

Pour un montant de : 5132,00 € soit une augmentation de 2297,90 €.

Nombre de versement de plus de 1000 € : 7 (+2 par rapport à l'an passé)

Pour un Pour montant de : 19 139,00 € soit une augmentation de 2397,00 €.

Un total de 53 entreprises (57 l'an passé), 30 renouvellent leur confiance, 18 nouveaux pour un montant de 9400,54 € et 27 n'ont plus versé pour un montant de 4433,26 €.

Un travail plus approfondi mérite d'être mené pour conforter ce type de financement.

L'album photo de fin d'année devrait y contribuer largement : valorisation de nos élèves, de notre établissement et de l'ensemble de nos partenaires.

Nous remercions nos fidèles partenaires qui nous soutiennent très généreusement : OPCA transport et services (FEP), ONET, HOLDING REINER, ART'VERGNE PRODUCTIONS, l'OREAL, ECONOMIE MIXTE EXPLOITATION THERMALE, la CLINIQUE de la PLAINE, la CLINIQUE la CHATAIGNERAIE, CLINIQUE des CHANDIOTS, ORPEA, la MAIF, MAZET, GAZ TECHNIQUE, la MONTAGNE, le CREDIT AGRICOLE, et toutes les autres entreprises qui nous soutiennent.

Des versements peuvent encore nous parvenir d'ici fin novembre.

Nous sollicitons régulièrement tous nos partenaires et le fait de conventionner et de développer les partenariats facilite grandement le versement de cette taxe.

Je rappelle que les courriers transmis aux parents, aux enseignants doit aussi contribuer à solliciter nos connaissances personnelles et à relayer cette information oralement auprès de nos tuteurs lors des PFMP.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour consulter la liste des entreprises partenaires.

4. Questions diverses : aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Provisoire remercie les membres du CA et lève la séance à 19h30.